

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00240

Numéro SIREN : 489 548 362

Nom ou dénomination : ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

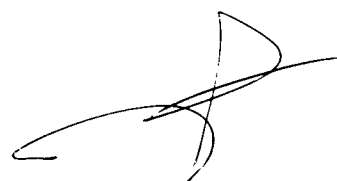
Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt 2283

ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Comptes annuels

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'A' or 'R' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

ROSTAN AUDIT ET CONSEIL (SAS) au capital de 6 000 Euros
Siège social : 550 rue le Cheminet – 73290 LA MOTTE SERVOLEX
489 548 362 RCS CHAMBERY

Désignation de l'entreprise		SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12							
Adresse de l'entreprise		550 rue Le Cheminet 73290 LA MOTTE SERVOLEX										Durée de l'exercice précédent*		12							
Numéro SIRET*		4 8 9 5 4 8 3 6 2 0 0 0 2 4										Néant ☐ *									
														Exercice N clos le, 30/06/2020							
														Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)														AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *												AB		AC					
		Frais de développement *												CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires												AF		AG		75 319 291			
		Fonds commercial (1)												AH		AI		86 834			
		Autres immobilisations incorporelles												AJ		AK		2 240			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles												AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains												AN		AO					
		Constructions												AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels												AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles												AT		AU		137 380 15 809			
		Immobilisations en cours												AV		AW					
		Avances et acomptes												AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence												CS		CT					
		Autres participations												CU		CV		294 250			
		Créances rattachées à des participations												BB		BC					
		Autres titres immobilisés												BD		BE					
		Prêts												BF		BG					
		Autres immobilisations financières*												BH		BI					
TOTAL (II)														BJ		596 315		BK		199 130 397 184	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements												BL		BM					
		En cours de production de biens												BN		BO					
		En cours de production de services												BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis												BR		BS					
		Marchandises												BT		BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes												BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*												BX		BY		11 570 244 255			
		Autres créances (3)												BZ		CA		49 230			
		Capital souscrit et appelé, non versé												CB		CC					
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)												CD		CE				
Disponibilités												CF		CG		93 565					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*												CH		CI		8 404				
	TOTAL (III)												CJ		407 025		CK		11 570 395 455		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)												CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)												CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)												CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO		1 003 340		1A		210 700 792 640		
Renvois (1) Dont droit au bail												(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations										Stocks		Créances							

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	6 000)	DA	6 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	600	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG	159 811	
	Report à nouveau		DH	3 360	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	54 311	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	224 084	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 094	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	249 886	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	23 318	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	248 411	
	Dettes fiscales et sociales		DY	43 844	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régulé	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	568 555		
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	792 640		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	545 237	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL</u>					Néant ☐ *		
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	357 488	FH		FI	357 488
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	357 488	FK		FL	357 488
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 131
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	368 621
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	316 212
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 395
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	9 695
			- dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant	dotations aux provisions*			GC	11 570
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3 101
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	341 973	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	26 647	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	31 900
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	31 900
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	31 900	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	58 547	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

x

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

--	--

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{ biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise		SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	4 236	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	400 521	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	346 209	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	54 311	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le 01/07/2019 et clos le 30/06/2020		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	357 488	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	357 488
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	2
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	211 438	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	104 773	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 101	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	319 313
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	38 176
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	38 176
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	357 488
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	0	1 / 0 7 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3	0 / 0 6 / 2 0 2 0

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 792 640 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 54 312 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/11/2020 par les dirigeants de la société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Règles et méthodes comptables

Test de dépréciation

Si des indices de perte de valeur des actifs immobilisés sont identifiés, il est procédé à un calcul de la valeur d'utilité de ces actifs, qui est ensuite comparée à sa valeur comptable.

La valeur d'utilité correspond au maximum de

- la valeur de marché du bien (calculée si cette valeur peut-être évaluée de façon fiable, et s'il est estimé que la revente peut être réalisée dans un délai raisonnable) ,

La valeur d'utilité de ce bien, calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés

Les indices de perte de valeur considérés pour les actifs immobilisés sont

Nature des immobilisations	Indice de perte de valeur
Terrain	Valeur de marché
Immobilisations amortissables	Résultat d'exploitation après impôt négatif
Titres de participation et créances rattachées	Quote part de situation nette détenue < à la valeur comptable des titres

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'épidémie de Covid 19 qui a commencé sur l'exercice clos au 30 juin 2020, et se poursuit depuis, n'a pas eu d'incidence sur les comptes arrêtés à cette date

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmenta- tion	Diminu- tion	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	86 834			86 834
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	77 851			77 851
Immobilisations incorporelles	164 685			164 685
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	124 178	13 203		137 381
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	124 178	13 203		137 381
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	294 250			294 250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	294 250			294 250
ACTIF IMMOBILISE	583 113	13 203		596 316

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit .

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 203		13 203
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		13 203		13 203
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2020
Éléments achetés	86 834
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	86 834

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CABINET ROSTAN DYEN 73290 LA MOTTE SERV	240 000	1 675 796	23,00	93 169

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	293 250	293 250			31 900
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	76 684	875		77 559
Immobilisations incorporelles	76 684	875		77 559
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 752	8 820		121 572
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	112 752	8 820		121 572
ACTIF IMMOBILISE	189 436	9 695		199 131

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 313 460 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	255 825	255 825	
Autres	49 231	49 231	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 404	8 404	
Total	313 460	313 460	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	116 134
FAE - CRG	14 563
FAE - CRD	10 800
FAE - CHL	4 800
FAE - CRB	600
Total	146 897

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 000,00 euros décomposé en 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	600	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	600	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 545 238 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 095	3 095		
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 412	248 412		
Dettes fiscales et sociales	43 465	43 465		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	250 266	250 266		
Produits constatés d'avance				
Total	545 238	545 238		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	5 074			
(**) Dont envers Groupe et associés	250 266			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	12 970
FNP - CRD	145 327
FNP - CRG	37 980
Etat - autres charges à payer	1 099
Total	197 375

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 404		
Total	8 404		

Isabelle BERLIOZ BARBIER

Commissaire aux Comptes
20 Avenue du Centenaire
73110 LA ROCHETTE
Tél : 04 79 28 91 38 - Fax 04 79 36 05 51

SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

**550 rue le Cheminet
73290 LA MOTTE SERVOLEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Isabelle BERLIOZ
Commissaire aux comptes
20 Avenue du Centenaire
73110 LA ROCHETTE

SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2020

Au Président de la société ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Président, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

J'ai notamment vérifié la réciprocité des opérations réalisées avec les parties liées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

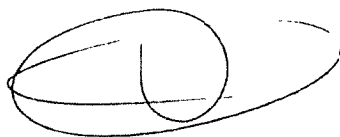
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Objectif et démarche d'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

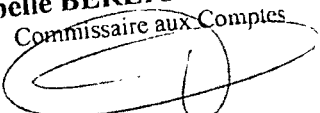
La Rochette, le 15 novembre 2020



Isabelle BERLIOZ
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	75 611	75 319	292	1 167
Fonds commercial	86 834		86 834	86 834
Autres immobilisations incorporelles	2 240	2 240		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	137 381	121 572	15 809	11 426
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	294 250		294 250	294 250
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	596 316	199 131	397 185	393 677
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	255 825	11 570	244 255	304 149
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				8 104
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	42 357		42 357	57 202
Autres créances	6 874		6 874	154
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	93 566		93 566	28 763
Charges constatées d'avance	8 404		8 404	11 938
TOTAL ACTIF CIRCULANT	407 025	11 570	395 455	410 310
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 003 341	210 701	792 640	803 987

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	159 812	159 812
Report à nouveau	3 360	
Résultat de l'exercice	54 312	33 360
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	224 084	199 772
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	3 095	8 169
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 095	8 169
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	249 886	315 332
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 318	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 412	224 221
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 494	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	40 872	55 401
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 479	1 092
Dettes fiscales et sociales	43 845	56 493
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	568 556	604 215
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	792 640	803 987

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes



- 15/11/2019 -

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	357 488	100,00	379 216	100,00	-21 728	-5,73
Autres produits	11 134	3,11	5 755	1,52	5 379	93,45
Total	368 622	103,11	384 971	101,52	-16 349	-4,25
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	316 212	88,45	294 748	77,73	21 464	7,28
Total	316 212	88,45	294 748	77,73	21 464	7,28
MARGE SUR M/SES & MAT	52 410	14,66	90 224	23,79	-37 814	-41,91
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	1 395	0,39	1 478	0,39	-83	-5,62
Amortissements et provisions	21 265	5,95	27 572	7,27	-6 307	-22,87
Autres charges	3 102	0,87	692	0,18	2 410	348,08
Total	25 762	7,21	29 742	7,84	-3 980	-13,38
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 648	7,45	60 482	15,95	-33 834	-55,94
Produits financiers	31 900	8,92	18 105	4,77	13 795	76,20
Charges financières			208	0,05	-208	-100,00
Résultat financier	31 900	8,92	17 897	4,72	14 003	78,25
RESULTAT COURANT	58 548	16,38	78 378	20,67	-19 830	-25,30
Charges exceptionnelles			42 166	11,12	-42 166	-100,00
Résultat exceptionnel			-42 166	-11,12	42 166	-100,00
Impôts sur les bénéfices	4 236	1,18	2 852	0,75	1 384	48,53
RESULTAT DE L'EXERCICE	54 312	15,19	33 360	8,80	20 952	62,80

Annexe

Isabelle BERLIOZ-BARBIER
Commissaire aux Comptes

Présentation des comptes annuels

Désignation de la société : SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 792 640 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 54 312 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/11/2020 par les dirigeants de la société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

Règles de dépréciation

Test de dépréciation

Si des indices de perte de valeur des actifs immobilisés sont identifiés, il est procédé à un calcul de la valeur d'utilité de ces actifs, qui est ensuite comparée à sa valeur comptable.

La valeur d'utilité correspond au maximum de :

- la valeur de marché du bien (calculée si cette valeur peut-être évaluée de façon fiable, et s'il est estimé que la revente peut être réalisée dans un délai raisonnable) ;

La valeur d'utilité de ce bien, calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les indices de perte de valeur considérés pour les actifs immobilisés sont :

Nature des immobilisations	Indice de perte de valeur
Terrain	Valeur de marché
Immobilisations amortissables	Résultat d'exploitation après impôt négatif
Titres de participation et créances rattachées	Quote part de situation nette détenue < à la valeur comptable des titres

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

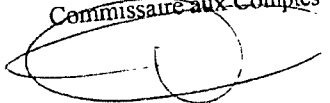
Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes



Fait à Paris le 01/07/2020

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'épidémie de Covid 19 qui a commencé sur l'exercice clos au 30 juin 2020, et se poursuit depuis, n'a pas eu d'incidence sur les comptes arrêtés à cette date.

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

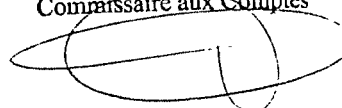
Total

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmenta- tion	Diminu- tion	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	86 834			86 834
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	77 851			77 851
Immobilisations incorporelles	164 685			164 685
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	124 178	13 203		137 381
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	124 178	13 203		137 381
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	294 250			294 250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	294 250			294 250
ACTIF IMMOBILISE	583 113	13 203		596 316

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes



.98 31 5

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 203		13 203
Apports				
Créations				
Réévaluations				

Augmentations de l'exercice	13 203	13 203
------------------------------------	---------------	---------------

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice		
----------------------------------	--	--

Immobilisations incorporelles

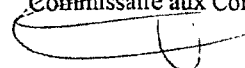
Fonds commercial

30/06/2020

Éléments achetés	86 834
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Total	86 834
--------------	---------------

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes



= 0,1%

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CABINET ROSTAN DYEN 73290 LA MOTTE SERV	240 000	1 675 796	23,00	93 169

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	293 250	293 250			31 900
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

Annexe 1

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	76 684	875		77 559
Immobilisations incorporelles	76 684	875		77 559
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 752	8 820		121 572
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	112 752	8 820		121 572
ACTIF IMMOBILISE	189 436	9 695		199 131

25 51

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 313 460 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	255 825	255 825	
Autres	49 231	49 231	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 404	8 404	
Total	313 460	313 460	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	116 134
FAE - CRG	14 563
FAE - CRD	10 800
FAE - CHL	4 800
FAE - CRB	600
Total	146 897

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

- 3 -

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 000,00 euros décomposé en 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	600	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	600	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 545 238 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 095	3 095		
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 412	248 412		
Dettes fiscales et sociales	43 465	43 465		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	250 266	250 266		
Produits constatés d'avance				

Total	545 238	545 238		
--------------	----------------	----------------	--	--

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont : 5 074

(**) Dont envers Groupe et associés 250 266

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

Montant en Euros

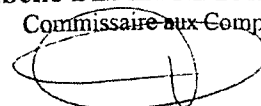
Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	12 970
FNP - CRD	145 327
FNP - CRG	37 980
Etat - autres charges à payer	1 099
Total	197 375

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 404		
Total	8 404		

Isabelle BERLIOZ BARBIEK
Commissaire aux Comptes

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

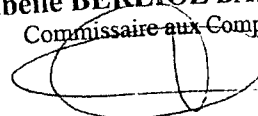
Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

xercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

SAS ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Annexe 1

Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes



Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux Comptes

« ROSTAN AUDIT ET CONSEIL »

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 Euros

Siège social : LA MOTTE SERVOLEX (Savoie) 550 rue le Cheminet

489 548 362 RCS CHAMBERY

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020
APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2020**

Compte certifié conforme



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2020 qui s'élève à CINQUANTE QUATRE MILLE TROIS CENT ONZE Euros QUATRE VINGT TREIZE Centimes, ci.....

54 311,93 €.

- Prélèvement d'une somme de pour distribution aux associés d'un dividende de 83,40 Euros par action, avec mise en paiement le 2 Décembre 2020.

- 50 040,00 €.

- Le solde, soit est viré au compte « Autres Réserves » qui s'élève au 30 Juin 2020 à

4 271,93 €.

163 172,20 €.

et se trouve porté à

167 444,13 €.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le dividende sera éligible, pour les bénéficiaires remplissant les conditions requises, à la réfaction prévue à l'article 158-3. 2° du Code Général des Impôts,

- le dividende, lorsqu'il sera servi à des particuliers fiscalement domiciliés en France et dont les actions ne sont pas inscrites dans un PEA, subira :

- * d'une part, une retenue de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux,

- * et d'autre part, sauf exception pour les personnes qui rempliraient les conditions pour en être dispensées et qui en ont fait la demande à la société dans les formes et les délais légaux, un prélèvement obligatoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, non libératoire mais restituable ou imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'Article 158 du Code Général des impôts (sous réserve que les bénéficiaires remplissent les conditions requises) ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants, en Euros, étant rappelé que la société n'a émis qu'une seule catégorie d'actions :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Revenus distribués</u>	
		<u>Eligibles à La réfaction</u>	<u>non éligibles</u>
30.06.2017	70 002 €	70 002 €	/
30.06.2018	70 002 €	70 002 €	/
30.06.2019	30 000 €	30 000 €	/